



MSR

## DECISION N°279 LOCATIONS

### « MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL - 37/39 RUE DES JARDINS FLEURIS - CONVENTION ENTRE LA MAIRIE DE POMPEY ET L'ASSOCIATION LION'S CLUB»

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2018 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association « Lion's Club » de bénéficier d'un local, afin de pouvoir y stocker des bouchons en liège et en plastique pour financer l'achat de fauteuils roulants handisports,

Vu la demande de renouvellement de la convention reçue le 27 décembre 2023,

Le Maire,

### D E C I D E

- de renouveler la mise à disposition à l'association « Lion's Club » à titre gratuit, d'un local d'une superficie d'environ 12 m<sup>2</sup>, sis 37/39 rue des Jardins Fleuris à Pompey.

Une convention de mise à disposition est établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et fixe les autres conditions et modalités de mise à disposition.

Pompey, le 02 février 2024

Le Maire,



Laurent TROGRILIC

Publié/notifié le 7/2/24
Transmis à la Préfecture le
Reçu en Préfecture le 7/2/24
Rendu compte au Conseil le